



## Point no 6 de l'ordre du jour

### Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 70'000.- pour l'uniformisation du système de cylindres dans les bâtiments communaux

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

#### 1. Situation actuelle

Notre commune compte plus d'une vingtaine de bâtiments, dits du patrimoine administratif, tels qu'écoles, temples, administrations, théâtre, etc.

Dès la fusion, il est apparu que la gestion des clés de ces différents bâtiments était un casse-tête. Outre les nombreuses clés disparues au cours des années, ou restées en main de sociétés ayant utilisé les différents lieux, le personnel occupé à l'entretien de ces bâtiments s'est vu chargé d'un nombre de clés impressionnant.

A ce jour, seul le village de Bôle, possède un plan unique de fermeture pour l'ensemble de ses bâtiments. La gestion en est grandement facilitée et sécurisée.

C'est donc ce modèle de plan de fermeture que le Conseil communal a choisi d'étendre à toute la commune, en l'appliquant à Auvernier et Colombier.

Nous souhaitons prioritairement équiper les accès extérieurs de l'ensemble de nos bâtiments, ce qui permettra de maîtriser les autorisations d'accès. Dans la même démarche, nous équiperons le service des finances et la salle polyvalente d'Auvernier, ainsi que l'administration communale à Colombier, de cylindres mécaniques à l'intérieur, ce qui permettra d'attribuer les accès de manière précise aux utilisateurs.

La demande de crédit se décompose de la manière suivante :

Fournisseur	Type de travail	Montants
Clés de Secours	Equiper des bâtiments avec les cylindres électroniques (y.c logiciel informatique, formation, programmation, etc...)	CHF 43'000.-
Clés de Secours	Commande de 250 clés (CHF 36.--/pce)	CHF 9'000.-
Clés de secours	Fourniture et pose de 40 cylindres mécaniques	CHF 13'000.-
	Divers et imprévus	CHF 5'000.-
	<b>Total TTC</b>	<b>CHF 70'000.-</b>

Ce montant de CHF 70'000.- a été inscrit au budget des investissements 2017.

En vertu de l'application de l'article 5 du règlement communal sur les finances relatif au degré d'autofinancement, le montant du crédit sera imputé dans l'enveloppe des investissements définie pour l'année 2017 de CHF 2'170'000.-.

## Rapport relatif à une demande de crédit de CHF 70'000.- pour l'uniformisation du système de cylindres dans les bâtiments communaux

Ces travaux seront amortis en application des taux d'amortissement définis dans le règlement général d'exécution de la loi sur les finances de l'Etat et des Communes (RLFinEC).

Une fois ce travail effectué, nous évaluerons la nécessité d'étendre le changement des cylindres mécaniques intérieurs des autres bâtiments. Il s'agira alors d'un travail d'un montant de CHF 300.- par porte, qui serait alors intégré dans les futurs budgets d'entretien des bâtiments, et facilement réalisable puisque le plan de clés et sa gestion informatique seront déjà installés et gérés par l'intendance des bâtiments.

### **2. Conclusion**

Le présent projet n'engendre aucune augmentation de l'effectif et des charges salariales du personnel communal, ni des coûts administratifs.

Au vu du nombre d'utilisateurs, internes ou externes de nos bâtiments administratifs, une gestion rationnelle et efficace de leurs accès assurera non seulement une meilleure sécurité, mais également une nette amélioration pour nos collaborateurs des services bâtiment, conciergerie et voirie.

Pour toutes ces raisons, nous vous invitons, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à approuver le présent rapport et accepter la demande de crédit en votant l'arrêté y relatif.

Le Conseil communal

Colombier, le 14 août 2017

## Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement pour l'uniformisation du système de cylindres dans les bâtiments communaux

Le Conseil général de la commune de Milvignes,  
Dans sa séance du 14 septembre 2017,  
Vu le rapport du Conseil communal du 14 août 2017  
Vu la loi sur les finance de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

### a r r ê t e

#### **Crédit d'engagement**

##### **Article premier :**

Un crédit d'engagement de CHF 70'000.- TTC est mis à la disposition du Conseil communal pour lui permettre de financer l'uniformisation du système de cylindres dans les bâtiments communaux.

Le montant sera indexé à l'indice suisse des prix à la construction pour l'espace Mittelland

#### **Comptabilisation**

##### **Article 2 :**

Le montant de la dépense sera porté au compte des investissements, sous les chapitres respectifs et amorti conformément à la loi, aux taux réglementaires.

#### **Autorisation d'emprunter**

##### **Article 3 :**

Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.

#### **Exécution**

##### **Article 4 :**

Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, à l'expiration du délai référendaire.

Au nom du Conseil général :  
Le président :      Le secrétaire :

O. Steiner

J.-P. Favre

Colombier, le 14 septembre 2017